



La Culture est votre choix, vous défendre est notre combat.

Profession de foi du SNAC-FSU
pour les élections professionnelles
du 4 décembre 2014

Comités techniques des DRAC et DAC

LE 4 DECEMBRE, QUE SE PASSE-T-IL ?

Comme tous les agents de la fonction publique, vous êtes appelés à élire, le même jour, vos représentants syndicaux dans trois instances différentes :

- Le **comité technique** (CT) de votre DRAC ou DAC pour les Territoires d'Outre-Mer.
- Le **comité technique ministériel** (CTM) du ministère de la culture et de la communication.
- La **commission administrative paritaire** de votre corps (**CAP**) pour les fonctionnaires, **CCP** pour les contractuels.

A quoi sert le CT DRAC ?

Ce comité technique de proximité est une instance consultative où doivent être abordés les sujets concernant le fonctionnement et l'organisation de nos services (projets de services, réorganisation, déménagements, évolution des outils, budget, formations, etc.). Vos élus au CT de proximité vous représenteront face à la direction.

Du résultat de l'élection au CT, découlera également l'attribution des sièges de représentants du personnel au Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) de la DRAC.

Pour les comités techniques des DRAC de plus de 100 agents, les votes se font sur listes. Ces listes sont portées soit par une organisation syndicale, comme le SNAC-FSU, soit par un regroupement de syndicats. Pour les autres DRAC/DAC, les votes se feront sur sigle. C'est-à-dire pour une organisation syndicale. Il est important de savoir que l'ensemble des résultats des votes aux comités techniques de l'ensemble des DRAC donneront également, à la proportionnelle, vos représentants au Comité Technique Spécial des DRAC.

Une nouveauté : le Comité Technique Spécial des Drac : ce comité technique permettra à vos représentants de porter en administration centrale toutes vos interrogations sur le devenir des DRAC, de vos missions, de votre avenir collectif et individuel. Il devrait, sans doute, également permettre une répartition plus cohérente des moyens humains et financiers entre Services Déconcentrés.

A quoi sert le CTM ?

Le comité technique ministériel est l'instance où sont évoquées toutes les grandes questions qui touchent à l'évolution du Ministère de la Culture, de ses services et de ses établissements. Les représentants syndicaux FSU qui seront élus y siégeront pour faire entendre la voix des agents et pour porter le nécessaire développement du service public culturel.

Et les CHSCT ?

Cette instance consultative examine les questions relatives à la santé, la sécurité et les conditions de travail. Ses compétences sont nombreuses et concernent : l'organisation du travail, l'environnement physique du travail, l'aménagement des postes de travail et leur adaptation à l'agent, la construction, l'aménagement et l'entretien des lieux de travail et leurs annexes, la durée et les horaires de travail, l'aménagement du temps de travail, les nouvelles technologies et leurs incidences sur les conditions de travail. Il peut réaliser des visites sur les lieux de travail ou des enquêtes à la suite à un incident ou accident de travail. Les avis du CHSCT sont là pour éclairer le CT sur les conséquences induites par les projets modifiant les conditions de travail, la sécurité et la santé des agents. Il analyse les risques professionnels et propose des actions pour améliorer les conditions de travail notamment en matière de souffrance au travail, de harcèlement moral ou sexuel.

Et les CAP - CCP ?

Les commissions paritaires (CAP pour les titulaires ou CCP pour les contractuels) sont les instances qui examinent les dossiers individuels des agents (mutations, promotions, mesures disciplinaires, etc.). Il y a une CAP par corps. Vos représentants, pour chaque corps, sont élus pour défendre l'intérêt des agents face aux intérêts souvent obscurs de l'Administration et de ses Directions.



Avec la FSU, pour la Culture !



FACE A UNE SITUATION ALARMANTE

Les réorganisations permanentes subies par les agents dans tous les secteurs du ministère (établissements publics, services déconcentrés, administration centrale), les réformes législatives successives, la disparition de certaines missions, la décentralisation de services entiers comme l'Inventaire, **les baisses d'effectifs**, se sont succédées à une cadence accélérée depuis ces dix dernières années. Dans le même temps des efforts particulièrement douloureux ont été demandés aux fonctionnaires, stagnation des salaires (gel du point d'indice depuis 2010, blocage des progressions de carrière).

Sous couvert d'une meilleure efficacité et d'une meilleure visibilité des missions, sont apparus des « projets de service », avec des « pôles », des plates-formes, de nouveaux organigrammes... Ils cachent une toute autre réalité : la mutualisation non seulement des moyens mais surtout des agents, exigeant d'eux une polyvalence métier et une **surcharge de travail**.

Tout cela est mis en place sans anticipation, ni projection, sur les moyens humains, techniques et financiers nécessaires à ces réformes structurelles et organisationnelles et bien-sûr, sans concertation avec les agents concernés.

Dans toutes les DRAC, des dizaines d'emplois ont été supprimés ou transférés, en quelques années, suite aux attaques arbitraires des RGPP, REATE et autres MAP sans que les charges de travail ne baissent en proportion.

Toutes ces modifications, effectuées sans connaissance ni des métiers ni des besoins des services pour accomplir leurs missions, ni des agents eux-mêmes, ont engendré **une dégradation accrue des conditions de travail** : intensification du travail, surcharge des tâches, insuffisance de polyvalence, méconnaissance des nouveaux outils (le plus souvent sans formation adaptée)... Ces méconnaissances à tous les niveaux hiérarchiques (ministère, préfets, directions, et quelquefois hiérarchie directe) entraînent **un décalage croissant entre travail quotidien (réel) et le travail prescrit (théorique)**. Les personnels apparaissent souvent comme des ressources à exploiter, ressources épuisables et fréquemment épuisées.

Les représentants syndicaux qui soutiennent les agents, dénoncent les conséquences de ces mises en place à savoir, des découragements, un accroissement de mal-être au travail, et des situations manifestes de souffrance chez certains collègues.

ET PRESENTANT UN AVENIR INCERTAIN

Ace triste constat, viennent s'ajouter les réformes territoriales qui, sous couvert d'économie et de meilleure visibilité des missions de service public, vont engendrer de graves inégalités d'accès à la culture pour tous les publics.

Au milieu du troisième acte ? L'acte 3 de la décentralisation voulu par le Président de la République a débuté fin 2013 par la scène 1, dite **loi MAPAM** (Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) qui ouvrirait la voie à de nouveaux **transferts de compétences de l'Etat** vers les collectivités. La scène 2 (loi relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales) a nettement plus fait parlé d'elle. La scène 3 se nomme Nouvelle organisation territoriale de la République (**NOTRe**). Elle redéfinit les compétences des Collectivités Territoriales et impose la « Revue générale des missions de l'Etat ». C'est par ce biais que le gouvernement s'attaque cette fois à nos services déconcentrés. A périmètre constant ou pas, des futures Régions, il ne faut pas se leurrer, il y aura des changements.

SI JE PARTAGE CES INQUIÉTUDES LEGITIMES

La communication sur ces réformes est fondée sur la recherche d'une meilleure efficacité des services de l'Etat (amélioration du service rendu, simplification des compétences et des procédures), et sur la recherche d'économies (?), voire « de meilleures conditions de travail pour les agents » (sic !!!). Le manque de réflexion et d'anticipation, voire de cohérence, est évident et ne peut que nous inquiéter, en tant que fonctionnaires attachés au service public de l'Etat.

Première inquiétude : menace sur l'équité territoriale

On envisage que pourraient être mis en place des systèmes d'organisation différents d'une région à l'autre, d'un territoire à l'autre, avec différents modèles d'organisation des services déconcentrés.

Le SNAC-FSU refuse le principe instituant une inégalité territoriale. L'intérêt général doit s'exprimer de la même manière sur l'ensemble du territoire national.

Deuxième inquiétude : dispersion des missions territoriales et de leur cohésion

Les missions actuellement confiées aux DRAC pourraient être « ventilées » entre collectivités territoriales (régions et métropoles qui souhai-

teront se voir attribuer certaines compétences), services déconcentrés (unités territoriales départementales, voir inter-départementales, ou autres) et nouvelles directions régionales qui ne garderaient rapidement que des fonctions régaliennes et réglementaires, de contrôles stratégiques et d'encadrement. Alors que les services des collectivités territoriales des départements (les conseils généraux) semblent condamnés à perdre de nombreuses compétences au profit des « nouvelles grandes régions fortes », les fonctionnaires de l'Etat devraient œuvrer au niveau départemental ? Concrètement, pour les DRAC : les missions supports pourraient se retrouver sur une plate-forme commune avec d'autres services déconcentrés ou en préfecture ; une quinzaine « d'experts » placés auprès de préfet de région et les autres agents dispersés dans d'autres structures.

La troisième inquiétude concerne l'évolution des situations des personnels :

Quelles seraient les mutations des métiers et des missions ? Au prix de quelles dégradations des conditions de vie et de travail (éloignements, déménagements, ...) seront menées ces réformes ? Alors que le gouvernement semble naviguer à vue, et qu'il importe avant tout d'afficher des changements, et éventuellement de réaliser quelques hypothétiques économies, il semble évident que les agents, comme leurs missions, ne sont que des variables d'ajustement dans ces nouveaux dispositifs.

ALORS JE VOTE

Parce qu'être correctement représentés dans ces instances par des collègues motivés, et aguerri à cette tâche, peut éviter bien des déboires individuels ou collectifs.

ET POURQUOI LA FSU ?

Parce que la Fédération Syndicale Unitaire (FSU) a toujours recherché l'unité d'action dans l'intérêt des salariés pour assurer une défense efficace des agents selon le principe républicain d'égalité de droits et de devoirs.

Le SNAC-FSU (syndicat national des affaires culturelles) est une des composantes de la FSU, active sur tous les secteurs de la culture.

Le SNAC-FSU lutte et continuera à lutter pour la santé au travail et l'adéquation santé et travail. Le SNAC-FSU est et sera

toujours attentif aux conditions de travail et aux souffrances qu'elles peuvent engendrer. Il lutte et luttera au côté de l'agent, pour qu'elles disparaissent. Le SNAC-FSU s'engage à tout faire pour défendre la situation matérielle de chacun dans ces bouleversements que l'on attend.

Le Ministère de la Culture et de la Communication présente, en son sein, une multiplicité de métiers. **Le SNAC-FSU a toujours défendu cette diversité des métiers et des statuts qui font la richesse de ce ministère et des agents qui y sont attachés. Ils sont pour nous la garantie d'un service public de qualité.**

Aujourd'hui, l'existence des Directions régionales des affaires culturelles, qui mènent l'action du Ministère sur l'ensemble du territoire et pour tous les citoyens, est menacée. **Vos représentants SNAC-FSU seront là pour défendre un service public opérant sur tout le territoire, et garant de l'égalité des usagers.**

Il est hors de question que des pans entiers de nos missions soient sacrifiés. De même qu'il est hors de question que des agents se voient contraints à des changements d'affectation autoritaires et à des déménagements non voulus et ce pour des objectifs obscurs voir fumeux. Le SNAC-FSU attend d'ailleurs toujours le bilan des grandes réformes précédentes (décentralisations, RGPP/REATE).

Compte-tenu de l'importance des réformes qui touchent la fonction publique et, disons-le, du travail de sape sans cesse renouvelé **du service public culturel et plus largement, contre les fonctionnaires et la fonction publique**, il est donc essentiel **que vous participiez massivement à cette élection.** Plus la participation sera importante, plus vos représentants, c'est-à-dire vos collègues qui ont accepté de consacrer une partie de leur énergie et leur temps à ce travail d'intérêt collectif, auront du poids face aux hiérarchies et aux politiques.

Des représentants SNAC-FSU engagés pour vous défendre. Et pour défendre la mise en place d'une réelle politique de développement culturel à la mesure des enjeux sociaux d'aujourd'hui.



*Avec la FSU,
pour le service public !*





Pour la FSU, le ministère de la culture est porteur de missions essentielles pour la démocratie : aide à la création, démocratisation culturelle, protection du patrimoine. Il n'est pas une ressource à partager entre un ministère du tourisme et un ministère de la propagande.

LA FONCTION
PUBLIQUE
EST VOTRE
CHOIX.

VOUS
DÉFENDRE
EST NOTRE
COMBAT

 Avec la FSU,
pour le Service Public !



**Le 4
décembre**

**Votez et faites
voter FSU.**